

ministre de l'Agriculture; l'hon. M. Cartwright, ministre des Finances; l'hon. M. Laird, ministre de l'Intérieur; l'hon. M. Christie, secrétaire d'État; l'hon. M. Burpee (St. John), ministre des Douanes; l'hon. M. Macdonald (Glengarry), Maître-Général des Postes; l'hon. M. Coffin, Receveur Général; l'hon. M. Ross (Victoria), ministre de la Milice; l'hon. M. Scott, membre du Conseil privé sans portefeuille. (*Acclamations.*) Je propose de m'en tenir à l'énoncé des faits qui m'ont été confiés. On constatera qu'un département doit encore être comblé, soit la présidence du Conseil. (*Vives acclamations.*)

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** : L'annonce faite par l'honorable député contient deux ou trois choses qu'il faut rectifier. Il faudrait peut-être préciser que l'honorable député lui-même ne fait pas partie du nouveau Cabinet, ni l'honorable député qui siège à ses côtés, le député de Halton (M. White). Ces deux députés sont des membres éminents du parti, occupent tous deux un rang élevé, et il est assez étonnant qu'ils n'aient pas été choisis.

Il y a également un autre aspect curieux à la formation de ce gouvernement, contre lequel je m'élève. Je m'élève contre le fait que l'hon. M. Blake soit un membre du gouvernement sans portefeuille. Je m'élève également contre la nomination de M. Scott pour la même raison. C'est contraire à la Constitution. Il n'y a eu qu'un seul exemple, et c'est le cas de lord Landsdowne, et c'était par égard pour son âge, c'était un homme de 90 ans. Le pays ne veut pas d'agents non rémunérés. Le pays veut et il en a les moyens que chaque homme soit rémunéré pour ses services, et je demande simplement ce que le gouvernement va faire sans l'hon. M. Blake, et pendant combien de temps le gouvernement durera sans un représentant irlandais-catholique? Il est absurde de supposer que M. Richard Scott, qui n'a pas de portefeuille — et qui je suppose, devient ainsi *de facto* chef du gouvernement de l'Ontario, et qui va devenir pilier permanent du gouvernement sans rémunération — donnera satisfaction aux catholiques irlandais de la Puissance; mais c'est à eux d'en décider.

Toutefois, il y a une autre chose que je dois dire : nous n'avons pas le droit de détenir M. Heney sans examen. C'est une affaire beaucoup plus importante pour la liberté du sujet que l'arrivée et le départ d'un Cabinet. Cet homme est frappé d'interdiction, et pourtant l'honorable député de Châteauguay (l'hon. M. Holton) dit que c'est une question sans conséquence, qu'il demeure ou non frappé d'interdiction, peut-être, pour une autre année. Il va encore porter le poids de cette fausse accusation — et moi qui connais l'échevin Heney, je sais que c'est une fausse accusation, une accusation non fondée — une accusation à laquelle quiconque connaît l'échevin Heney n'ajoutera pas foi un seul instant.

L'honorable député dit qu'il ne faut pas régler cette question par voie de procédure sommaire. Je le pense aussi; je pense qu'en ce qui concerne toute question soumise au Parlement, nous devons pouvoir compter sur le jugement réfléchi des membres du Parlement après avoir entendu les arguments de part et d'autre de la Chambre; et pourtant n'y a-t-il pas eu une pétition signée à tour de rôle par les membres de la Chambre, la plus haute instance du pays,

qui s'interdisaient d'en arriver à un jugement juste et honnête relativement à la motion à l'encontre du gouvernement que je dirigeais? (*Acclamations.*) N'est-il pas vrai que les députés ont signé un document par lequel ils abandonnaient leurs postes de députés, renonçaient à leur liberté de jugement, (*acclamations*), s'avilissaient et se dégradaient et se transformaient d'une haute et libre cour du Parlement en un groupe de conspirateurs? (*Vives acclamations.*)

Et c'est le sentiment qu'on aura dans le pays. Si un homme devait être jugé par un jury pour la plus minime des infractions, estimerait-on qu'il a affaire à un jury équitable si celui-ci avait déjà signé un document dans lequel il aurait déjà rendu son verdict, avant même que l'accusé ait eu l'occasion de présenter sa cause? (*Applaudissements.*) Voyez ces messieurs d'en face. Voyez ce Parlement.

**L'hon. M. HOLTON** : J'invoque le Règlement. L'honorable député parle d'une motion visant à faire en sorte que l'échevin Heney soit convoqué à la barre de la Chambre; quel lien y a-t-il entre cette motion et l'allocution qu'il prononce?

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** : J'invoque le Règlement.

**L'hon. M. HOLTON** : Je dis que ce n'est pas conforme au Règlement.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** : À l'ordre. (*Applaudissements, cris disant « à l'ordre » et tumulte.*)

**L'ORATEUR** : L'honorable député de Châteauguay (l'hon. M. Holton) invoque le Règlement; le député de Kingston (l'hon. sir John A. Macdonald) l'interrompt au sujet d'un autre rappel au Règlement. Je ne me souviens pas qu'on ait jamais invoqué le Règlement à propos d'un rappel au Règlement. (*Acclamations et rires.*) Je pense que l'honorable député devrait être autorisé à présenter son rappel au Règlement avant qu'un autre rappel ne soit soulevé.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** : C'est un rappel qui n'est pas conforme au règlement (*Acclamations et cris disant « à l'ordre »*).

**L'hon. M. HOLTON** fait état de son rappel au Règlement et l'étaye d'un raisonnement.

**M. SMITH (Selkirk)** se lève parmi des cris de « à l'ordre ».

**L'ORATEUR** dit que l'honorable député respecte le Règlement.

**M. SMITH (Selkirk)** : L'honorable député a dit qu'il y avait un complot dans cette Chambre. (*L'opposition crie « à l'ordre »*.)

**L'ORATEUR** : L'honorable député doit traiter du rappel au Règlement.

**M. SMITH (Selkirk)** : Je vais traiter du rappel au Règlement. Je dirais, pour ma part, que je n'ai signé aucune pétition à tour de rôle.